

LE TEMPS

Criminalité économique 09:57

Les paradis de l'anonymat? Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne!

Par Jean-Claude Péclet

Un professeur australien a voulu savoir où et comment, en pratique, on pouvait créer des sociétés-écrans et ouvrir des comptes bancaires anonymes. Les conclusions de son étude sont explosives et embarrassantes pour le G20 au moment où celui-ci s'attaque aux centres «offshore»

Les banquiers suisses et le Conseil fédéral liront avec grand intérêt l'étude très pratique que vient de publier Jason Sharman. Avec un petit budget et en s'aidant des petites annonces qui fleurissent sur Internet ou dans la presse spécialisée, ce professeur du Centre de gouvernance et de politiques publiques à la Griffith University (Australie) a sollicité 45 offres pour monter des sociétés-écrans dans 22 pays, certains étiquetés comme paradis fiscaux, d'autres étant de très respectables membres de l'OCDE.

Sa conclusion est doublement gênante pour les membres du G20 qui mènent actuellement la chasse à l'évasion fiscale. Premièrement, il est facile de transférer de l'argent en tout anonymat, en dépit des règles de bonne conduite et conventions adoptées par les Etats. Deuxièmement, et c'est plus surprenant, les pays où le détournement des règles est le plus facile ne sont pas des îles exotiques, la Suisse ou le Liechtenstein, mais bien les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Pour Jason Sharman, la littérature actuelle concernant l'application des règles internationales souffre d'un biais formaliste qui surestime leurs succès. Son projet consistait à tester l'efficacité des nombreux textes existants dans le domaine de la transparence bancaire et de la lutte contre la criminalité économique en essayant de créer des coquilles juridiques anonymes, puis de s'en servir pour transférer de l'argent, toujours sans révéler son identité.

Il a commencé par repérer sur internet les officines qui se proposent de créer des sociétés-écrans et a sollicité 45 offres. Dans 17 cas, ces prestataires de services particuliers ont obligeamment fourni la coquille demandée sans s'embarrasser de contrôles sur l'identité réelle du client. Et pour pas cher: 800 à 3000 dollars. Le plus intéressant est que quatre de ces fournisseurs seulement étaient situés dans des paradis fiscaux (28 de ces derniers étaient sur la liste), tandis que 13 étaient situés dans des pays de l'OCDE affirmant se tenir aux règles de vérification: 7 en Grande-Bretagne, 4 aux Etats-Unis, 1 en Espagne, 1 au Canada. Un seul fournisseur de coquilles juridiques suisse a été contacté, et il a demandé des renseignements sur l'identité du client.

20000 dollars et Google à disposition

L'étape suivante consistait à ouvrir un compte bancaire en préservant l'anonymat. Ici, la tâche s'est révélée plus ardue: la démarche n'a abouti que dans cinq cas. Cinq sur un total de 45? A première vue, le système paraît assez étanche. Jason Sharman ne le croit pas: il n'avait que Google et 20000 dollars à disposition, «ce qui n'est rien par rapport aux moyens dont disposent les organisations criminelles», ajoute-t-il.

Les cinq tentatives réussies d'ouvrir un compte anonyme ont eu lieu au Wyoming (où les lois ont changé depuis), au Nevada (un permis de conduire scanné était la seule pièce d'identité exigée), deux fois en Grande-Bretagne (via les Seychelles, le Monténégro, Saint-Vincent et les Grenadines...), et une fois au Liechtenstein (en joint venture avec la Somalie). Des copies de passeport étaient parfois demandées, mais non certifiées par notaire.

Pour Jason Sharman, la conclusion est que «les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres Etats de l'OCDE ont choisi de ne pas se conformer aux standards internationaux qu'ils ont largement contribué à mettre sur pied». Le gouvernement américain le sait lui-même, puisqu'il a constaté en 2005 que l'anonymat offert par le Wyoming, le Nevada et le Delaware rivalisent avec celle des centres «offshore», [selon The Economist](#). Le Nevada (2,6 millions d'habitants) enregistre 80 000 nouvelles sociétés chaque année; l'Internal Revenue Service a constaté que 80 à 90% de ceux qui les créent violeraient la loi ailleurs.

«La presse exagère»

Dans le tableau accompagnant l'étude, les Etats-Unis font figure de lanterne rouge en matière de «due diligence». [Un des fournisseurs de services](#) dans le secteur des sociétés-écrans a lui-même classé les pays en fonction des exigences sur la documentation à fournir: les Etats-Unis sont dans la catégorie «basse» tandis que les Seychelles figurent dans la catégorie «élevée».

Le même fournisseur suit de près l'actualité du secret bancaire et, à propos de la Suisse qui a cédé aux pressions américaines, écrit cette phrase délicate: «Comme toujours, la presse surréagit et peint la situation plus noire qu'elle ne l'est en réalité.» Dont acte.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA